Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre à 20 heures 30 , le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Delphine CHACORNAC, Denis BERAUD, Denis GERENTON, Lydie BRENAS, Linda JOUMARD, Maëva BELLEDENT, Sylvain BERAUD, Thomas CHAVEROT, Stéphane GORY
Absents : Anaïs MARTIN
Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2026
- Présentation des décisions :

Décision numéro 2026-03-24-07 : Marché des travaux - Procédure adaptée

Décision numéro 2026-04-24-07 : Location appartement maison du bourg F5

Décision numéro 2026-05-27-08 : M57-Autorisation de fongibilité des crédits et de virements de chapitre à chapitre

- Travaux d'éclairage public renouvellement EP aux villages de Séjallières, Le Villard, Belvezet, Fonfreyde, La Glutonie et poteau bois AB 3-15
- Approbation de l'assiette des coupes 2027 pour les forêts relevant du régime forestier
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Mise à disposition d'un agent administratif par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire
- Vente de l'assemblée de Séjallières à M. et Mme BELLEDENT

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2026

Le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée,

ADOPTE à l'unanimité

• Présentation des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Décision numéro 2026-03-24-07 : Marché des travaux - Procédure adaptée

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution des différents lots du marché de travaux relatif à la restauration de l'église. Le maire précise que les entreprises non retenues ont été informées de la décision et que certaines ont demandé des explications complémentaires concernant leur offre. Les marchés seront signés avant l'échéance réglementaire. En

revanche, aucun ordre de service de démarrage des travaux ne sera délivré à ce stade, dans l'attente de la notification des différentes subventions. La commune a notamment reçu l'autorisation de lancer le marché concernant le Département et attend encore la notification de la Région. La participation de la DRAC annoncée est de 35 % du montant des travaux.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Décision numéro 2026-04-24-07 : Location appartement maison du bourg F5

Le maire informe le conseil municipal de la location de l'appartement F5 situé à proximité de la salle polyvalente.
Le logement a été loué à Madame RANSON et Monsieur VIGNAL, pour un loyer mensuel de 557,22 €, à compter du 1er octobre 2026.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Décision numéro 2026-05-27-08 : M57-Autorisation de fongibilité des crédits et de virements de chapitre à chapitre

Dans le cadre de la fongibilité des crédits et dans la limite autorisée de 7 %, le maire informe le conseil municipal avoir procédé au virement de 1 000 € vers le compte « dépôts et cautionnements ».
Cette opération doit permettre de disposer des crédits nécessaires au remboursement des cautions des locataires ayant quitté les logements communaux, certaines situations restant en cours de régularisation.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

- **Travaux d'éclairage public renouvellement EP aux villages de Séjallières, Le Villard, Belvezet, Fonfreyde, La Glutonie et poteau bois AB 3-15**

Le maire présente au conseil municipal le projet de poursuite du programme de remplacement des lampes d'éclairage public par des équipements LED. Après les secteurs de Saint-Jean et Conil, le programme concernerait notamment les villages de Séjallières, Le Villard, Belvezet, La Glutonie, ainsi que, dans un second temps, Rossignol, Vabrettes, Arzac et certains autres secteurs restant à traiter.
Le coût prévisionnel des travaux présentés s'élève à :33 803,41 € HT.
Le Syndicat d'énergie prendrait à sa charge 45 % du montant des travaux, la participation de la commune étant de 55 %, soit environ 18 591,88 € pour la commune.
Le maire rappelle l'intérêt de ces remplacements en matière de réduction des consommations d'électricité et de maintenance, les équipements LED présentant également une durée de vie plus important.

Le maire propose au conseil municipal

- **d'approuver la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public présentés ;**
- **d'approuver le montant prévisionnel de 33 803,41 € HT**
- **d'accepter la participation financière de la commune à hauteur de 55 %**
- **d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat d'énergie.**

ADOPTE à l'unanimité

- **Approbation de l'assiette des coupes 2027 pour les forêts relevant du régime forestier**

Le maire présente les propositions relatives au programme des coupes de bois dans les forêts communales.
Secteur de Trespeux : Le conseil est informé de la possibilité de maintenir en 2027 certaines coupes, notamment sur les parcelles 13 et 15, représentant respectivement environ :
2,60 hectares pour la parcelle 13 ;
5,40 hectares pour la parcelle 15.
Il est proposé de privilégier une vente bord de route plutôt qu'une vente sur pied, sous réserve des modalités définitives qui seront précisées par l'Office national des forêts.
Le conseil municipal donne son accord de principe pour cette orientation.
Secteur de Belvezet
La coupe initialement programmée en 2027 serait reportée à 2031.
Secteur de Sanssac-Sanssaguet
La coupe initialement prévue en 2027 serait reportée à 2030.
Le maire précise que ces décalages permettent d'échelonner les coupes dans le temps et de tenir compte de l'état des peuplements, notamment de la présence de bois secs.
Le conseil municipal valide les orientations présentées.
.

ADOPTE à l'unanimité

- **Taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

Le maire présente au conseil municipal la possibilité d'instituer la taxe sur les logements vacants. Cette taxe permet notamment de contribuer à lutter contre la vacance durable des logements et concerne les logements répondant aux conditions prévues par la réglementation.
Le maire rappelle que la décision d'instituer cette taxe doit intervenir avant le 30 septembre. Il précise également que, si la commune ne l'institue pas, la communauté de communes pourrait être susceptible de la mettre en place sur son territoire.
Le conseil échange notamment sur :

- l'intérêt de disposer de cet outil à l'échelle communale ;
- les logements réellement vacants ;
- les situations de logements dégradés ou insalubres ;
- le cas des résidences secondaires ;
- la nécessité de distinguer les logements effectivement vacants des situations particulières.

Il est précisé que le taux de la taxe n'est pas fixé lors de cette délibération et pourra être déterminé ultérieurement.

Le maire propose au conseil municipal

- **d'instituer la taxe sur les logements vacants sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Lachalm.**

ADOPTE à l'unanimité

- **Mise à disposition d'un agent administratif par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire**

Dans le cadre de la formation de la nouvelle secrétaire générale de mairie, un agent sera mis à disposition de la commune par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire pour une première période de trois mois, d'octobre à décembre 2026, à raison de 4 heures par semaine.
Le maire précise qu'il s'agit d'un agent mis à disposition par le centre de gestion et non d'un recrutement direct par la commune.
La situation pourra être réévaluée à l'issue de cette première période, notamment au regard des besoins administratifs liés au début de l'année 2027.

Le maire propose au conseil municipal

- **d' approuver la mise à disposition d'un agent administratif par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire.**

ADOPTE à l'unanimité

- **Vente de l'assemblée de Séjallières à M. et Mme BELLEDENT**

Le maire présente au conseil municipal le projet de vente de l'assemblée de Séjallières à M. et Mme BELLEDENT.

Le maire propose au conseil municipal

La vente de l'assemblée de Séjallières à M. et Mme BELLEDENT

ADOPTE à l'unanimité
(Madame BELLEDENT Maëva n'a pas pris part au vote et est sortie avant la délibération)

- **Questions diverses**

Centre de soins infirmiers – présentation de l'activité

Maëva BELLEDENT fait le point au conseil municipal sur l'activité du centre de soins infirmiers.
L'activité présentée fait apparaître environ :
19 000 visites annuelles ; environ 80 visites par jour ; une progression d'environ 3000 visites par rapport à l'année précédente ; une augmentation des recettes d'environ 45 000 € par rapport à 2025. Cette évolution est notamment mise en relation avec des durées

d'hospitalisation plus courtes et le maintien à domicile plus long des personnes âgées avant leur entrée éventuelle en EHPAD. Concernant l'activité médicale, environ 700 consultations de médecine générale ont été réalisées entre le 1er janvier et le 31 août 2026.
L'activité de dermatologie connaît également une forte demande, avec notamment 32 consultations au mois d'août. Deux dermatologues retraités interviennent depuis le 1er août, à raison de deux jours par mois, dans le cadre de consultations à distance et de téléexpertise. Compte tenu de l'importance de la demande, les consultations sont désormais limitées à certains patients résidant dans un rayon de 25 kilomètres.
Le conseil municipal est également informé de l'arrivée envisagée d'un nouveau médecin généraliste, qui pourrait intervenir à compter du début de l'année 2027.

Rentrée scolaire – organisation du service

Le maire fait un point sur la rentrée scolaire et les difficultés rencontrées dans l'organisation du service. Il indique notamment qu'une agente connaît actuellement des difficultés de santé et que sa situation entraîne des adaptations de fonctionnement.
Une organisation temporaire a été mise en place avec le renfort de Léa CARPENTIER, afin d'assurer la continuité du service. La situation de l'agente, actuellement en mi-temps thérapeutique, fait également l'objet d'un suivi et pourra nécessiter de nouvelles adaptations en fonction de son évolution.

Travaux du presbytère

Le maire informe le conseil municipal du démarrage prochain des travaux de réfection de la toiture du presbytère.
Ces travaux doivent notamment permettre la réfection de la toiture : la libération du grenier ; le rangement et le stockage du matériel actuellement entreposé dans l'église ; la poursuite de l'organisation des espaces communaux. Le plancher du grenier ayant déjà été repris, ces travaux permettront de disposer d'un espace de stockage adapté.

Travaux – pont d'Arzac et voirie

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux du pont d'Arzac, réalisés par l'entreprise Maçonnerie du Devez. Le goudronnage est terminé. Les finitions et reprises doivent être achevées prochainement. Les regards ont également été remontés et différents travaux de finition restent à réaliser dans les secteurs concernés. Le maire indique par ailleurs avoir constaté un état de dégradation préoccupant du petit pont situé à Belvezet, notamment avec la chute de certaines pierres. Une vigilance particulière sera donc portée sur cet ouvrage et les travaux nécessaires seront étudiés.

Réservoirs d'eau

Le conseil municipal échange sur l'état des deux réservoirs d'eau de Trespeux. Sont notamment constatés : des problèmes d'accès et d'entretien ; la présence de corrosion sur certains éléments, la nécessité de procéder à des travaux et à un nettoyage ; la nécessité de réfléchir à l'utilisation future des deux réservoirs. Une réflexion est engagée sur la possibilité de conserver l'un des réservoirs en réserve, notamment pour la défense incendie, et de

limiter le temps de stockage de l'eau afin d'éviter une dégradation de sa qualité. Aucune décision définitive n'est arrêtée sur ce point lors de la séance.

Éoliennes – organisation d'une visite pour les habitants

Le maire indique avoir été sollicité par l'exploitant des éoliennes afin d'organiser une visite à destination des habitants. Les premières propositions de dates ayant été fixées en semaine, elles n'ont pas été retenues afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer. Après échange, le conseil municipal s'oriente vers l'organisation d'une visite un samedi, une date devant être confirmée avec l'exploitant. La possibilité du samedi 7 novembre 2026 est notamment évoquée.

Repas de fin d'année des ainés

Le conseil municipal échange sur l'organisation du repas de fin d'année. Plusieurs dates sont évoquées en fonction des disponibilités de la salle et des prestataires. Le principe retenu est de rechercher une date fin novembre, avec une préférence pour le dimanche 29 novembre 2026, sous réserve de la disponibilité de la salle et du prestataire. Le maire est chargé de poursuivre les démarches auprès des différents prestataires et de confirmer l'organisation

Cérémonie du 11 novembre

Le conseil municipal échange sur l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre et sur la coordination avec les communes voisines et les associations d'anciens combattants. Il est indiqué que plusieurs communes organisent désormais des cérémonies communes. Le principe est de maintenir une cérémonie à Saint-Jean-Lachalm, tout en tenant compte de l'organisation intercommunale des cérémonies et des rassemblements d'anciens combattants. La cérémonie aura donc lieu à Saint Jean devant le monument le dimanche 8 novembre à 11h 45.

Fibre optique

Le déploiement de la fibre se poursuit. Les opérations de câblage dans le bourg de Saint-Jean devraient débuter au cours de la première semaine d'octobre. Des travaux de pose de poteaux et de raccordement sont également prévus dans les différents villages.

Conseil communautaire

Le conseil municipal est informé de la tenue prochaine d'un conseil communautaire à la salle communale de Saint-Jean-Lachalm le lundi 28 septembre à 20 heures

La séance est levée à 23 h 00